

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Généralités :

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») en vigueur au jour de la commande régissent les ventes de produits de quelque nature que ce soit (« Produits ») vendus par J.S.T France, S.A.S dont le siège est situé rue de la Violette, ZI de Vitry-Marolles, 51300 Vitry-le-François, R.C.S Châlons-en-Champagne n°342 967 080 (« Vendeur ») à toute personne (« Client »), quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client et notamment ses conditions générales d'achats, sauf accord contraire écrit du Vendeur. Toute commande de Produits par le Client auprès du Vendeur entraîne l'acceptation des présentes CGV par le Client. Le contrat de vente conclu entre le Vendeur et le Client (« Contrat ») sera constitué de la commande, telle qu'acceptée par le Vendeur, et des présentes CGV et le cas échéant, de tout accord conclu entre les parties concernant la vente des Produits.

### 1-Prix

Le tarif du Vendeur est donné à titre indicatif et peut varier entre deux commandes. Les prix facturés au Client sont établis sur la base du tarif en vigueur à la date d'acceptation de la commande, sous réserve des stipulations de la présente clause. Le Client devra en conséquence vérifier le tarif en vigueur avant toute commande.

En cas de variation des prix après l'acceptation de la commande du Client par le Vendeur, en raison de l'évolution des conditions économiques en vigueur au moment de l'acceptation de la commande (augmentation du coût des matières premières, nouvelle taxe environnementale, etc.), le Client pourra l'annuler en cas de désaccord, sous réserve d'en informer le Vendeur dans un délai de cinq (5) jours maximum à compter de la date à laquelle le Client aura été notifié de la modification des prix. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté ladite modification. Les prix s'entendent Hors Taxes et frais de transport en sus, sauf stipulation contraire dans la confirmation de la commande. Tout droit, taxe, impôt, majoration ou redevance sur les Produits ou leur transport (y compris, sans que cela soit limitatif, toute taxe sur les poids lourds ou autre écotaxe, taxe environnementale, etc.), ainsi que toute majoration du coût de transport ou des Produits en résultant) seront facturés en sus ou, s'ils doivent être incorporés au prix unitaire, feront l'objet d'une majoration du prix des Produits proportionnelle à leur montant.

### 2-Commande

Toute commande n'est valable et le Contrat n'est conclu qu'après acceptation par le Vendeur de la commande du Client. Cette acceptation est matérialisée soit par la confirmation de la commande du Client par le Vendeur, soit par la livraison des Produits au Client.

Le Vendeur n'accepte ni commande d'un montant inférieur à 700 €H.T., ni l'ajout de Produits à la commande initiale.

Avant tout retour de Produits, le Client doit obtenir l'accord écrit du Vendeur, un numéro de retour ainsi qu'un formulaire de procédure à suivre. Sauf accord contraire entre les parties, les frais de transport et de remise en stock sont à la charge du Client et les Produits voyagent aux risques et périls du Client. Dans le cas de non suivi de cette procédure, le Vendeur se réserve le droit de ne pas reprendre les Produits retournés par le Client.

### 3-Livraison

Sauf accord contraire entre le Vendeur et le Client, les délais de livraison communiqués par le Vendeur à l'acceptation de la Commande sont donnés à titre indicatif. En cas de retard de livraison, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le Client.

### 4-Transfert de risque

La livraison et le transfert des risques afférents aux Produits sont réputés effectués « FCA » site du Vendeur stipulé dans la commande ou la confirmation de commande, conformément aux Incoterms ICC 2010.

Le Client est tenu de vérifier l'état des Produits lorsqu'il les reçoit, et en cas de pertes ou avaries liées au transport, de mentionner sur le bon de livraison ou de notifier au transporteur avec précision ses réserves et réclamations dans les conditions prévues par les articles L133-3 et suivants du Code de commerce. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de non-respect de ces formalités.

### 5-Conditions de paiement

Les factures sont émises par le Vendeur à la date de livraison du/des Produits(s) au Client. Sauf accord contraire entre les parties, ces factures sont payables à 60 jours à compter de la date de la facture. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Par dérogation à ce qui précède, en cas de première commande, et sauf accord contraire entre les parties, le nouveau Client devra régler la facture comptant, à réception de ladite facture.

En cas de retard de paiement, le Vendeur pourra, sans préjudice de ses autres droits et recours et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, (i) suspendre ou annuler les commandes en cours, (ii) facturer des pénalités de retard dès le jour suivant la date d'échéance, en appliquant au montant TTC dû un taux d'intérêt égal au dernier taux d'intérêt sur l'opération principale refinancement (OPR) de la Banque Centrale Européenne augmenté de 10 points de pourcentage (ou si un tel taux n'est pas disponible au cours de la période concernée, le taux d'intérêt défini comme étant le taux d'intérêt, à défaut de stipulations contractuelles, pour les pénalités de retard de règlement par le Code de Commerce), et (iii) appliquer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, sans préjudice de son droit à réclamer tous frais supplémentaires engagés pour le recouvrement.

### 6- Réserve de propriété.

**LE VENDEUR SE RÉSERVE EXPRESSEMENT LA PROPRIÉTÉ DES PRODUITS LIVRÉS JUSQU'À L'ENCAISSEMENT EFFECTIF DE L'INTEGRALITÉ DU PRIX DE VENTE ET DES INTÉRÊTS, FRAIS ET ACCESSOIRES. LE RISQUE DE PERTE ET DE DÉTERIORATION DES PRODUITS, AINSI QUE LE RISQUE CONCERNANT LES DOMMAGES QU'ILS POURRAIENT OCCASIONNER, EST TRANSFÉRÉ AU CLIENT DES LA LIVRAISON DES PRODUITS. EN CAS DE NON-PAIEMENT PAR LE CLIENT DES PRODUITS À L'ÉCHÉANCE, LE VENDEUR POURRA, SANS PERDRE AUCUN AUTRE DE SES DROITS, REPRENDRE POSSESSION DES PRODUITS ET DEMANDER À CET EFFET AU CLIENT DE LUI RETOURNER LES PRODUITS, AUX FRAIS ET RISQUES DU CLIENT.**

### 7-Garantie et responsabilité

Le Vendeur garantit la conformité des Produits aux spécifications mentionnées dans la documentation liée aux Produits (fiches techniques, catalogues ou spécifications définies entre les parties). La garantie ne peut être invoquée par le Client que sous réserve du respect des conditions de paiements prévues au Contrat.

Le Client doit s'assurer, lors de la réception des Produits, qu'ils correspondent à sa commande. Toute réclamation pour non-conformité ou défaut apparente devra être adressée au Vendeur dans un délai de 24h à la réception des Produits et ce, sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur en cas de pertes ou avaries liées au transport. Toute réclamation pour non-conformité ou défaut non apparente à la date de réception des Produits devra être adressée au Vendeur dans un délai de sept jours à compter de la date de réception des Produits. A défaut, les Produits seront réputés conformes en quantité et en qualité à la commande.

La garantie du Vendeur est strictement limitée au remplacement gratuit des Produits qui seraient reconnus non-conformes ou défectueux par le Vendeur, à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts pour quelque cause ou préjudice que ce soit. Toute garantie est exclue en cas d'usure ou d'utilisation anormale des Produits et en particulier en cas d'utilisation non conforme à leur destination, de détérioration provenant d'accident, d'événement extérieur, cas fortuit ou de force majeure, négligence, stockage inadéquat, défaut de surveillance ou d'entretien. De même, ne sont pas recevables les réclamations portant sur des Produits ayant subi des transformations ou des modifications postérieures à la livraison.

**LA GARANTIE DÉFINIE PAR LA PRÉSENTE CLAUSE 7 EXPRIME LA TOTALITÉ DE LA GARANTIE DU VENDEUR, À L'EXCLUSION, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, DE TOUTE AUTRE GARANTIE, NOTAMMENT POUR VICÉS CACHÉS, D'ÉVICTION OU QUE LES PRODUITS SONT PROPRES À UN USAGE HABITUEL OU SPÉCIAL. POUR TOUTE VENTE À DES CLIENTS N'ÉTANT PAS DE LA MÊME SPÉCIALITÉ QUE LE VENDEUR, LA GARANTIE LÉGALE POUR VICÉS CACHÉS DEMEURERA TOUTEFOIS APPLICABLE DANS LES CONDITIONS PRÉVUES PAR LES ARTICLES 1641 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL.**

Dans toute la mesure permise par la loi, la responsabilité du Vendeur au titre de toute commande est en tout état de cause limitée au montant des sommes perçues par le Vendeur au titre de la commande en question et le Vendeur ne pourra en aucun cas être responsable de tout préjudice commercial ou immatériel (incluant, sans que cela soit limitatif, toute perte de profit, d'économies, d'exploitation ou tout préjudice découlant d'une réclamation de la part d'un tiers). Conformément à l'article 1245-14 du Code civil, toute responsabilité du Vendeur est également expressément limitée pour tout dommage causé par un Produit défectueux à un bien destiné à un usage professionnel dans les conditions prévues au présent paragraphe.

Le Client reconnaît que les prix fixés par le Vendeur tiennent compte des exclusions et limitations de responsabilité et de garantie prévues par le Contrat et qu'il doit en conséquence prendre en charge ou s'assurer pour tous dommages ou pertes liés à ces exclusions et limitations. Ces exclusions et limitations sont également applicables aux recours des assureurs du Client, qu'ils soient directs ou subrogatoires.

### 8-Force Majeure

En sus des cas définis par la loi, les cas suivants constituent un cas de force majeure et suspendent les obligations des parties pendant leur durée, sans qu'aucune indemnité ne soit due de part ni d'autre : les grèves, troubles sociaux, pénuries de matières premières, d'énergie, catastrophes naturelles, faits du prince, accidents, retards ou autres problèmes de transport ou les modifications de la réglementation applicable à l'importation ou à l'exportation.

### 9-Loi applicable et Attribution de juridiction

Le Contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de la convention de Vienne du 11 avril 1980.

**TOUT LITIGE EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CONTRAT SERA SOUMIS À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE INCLUANT, SANS QUE CELA SOIT LIMITATIF, TOUT LITIGE RELATIF À SON INTERPRÉTATION, À SA VALIDITÉ, EXECUTION OU RÉSILIATION, ET TOUTES PROCÉDURES EN RÉFÈRE OU MESURES PROVISOIRES OU CONSERVATOIRES, NONOBTANT TOUTE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, TOUT APPEL EN GARANTIE OU EN INTERVENTION, TOUT AUTRE RECOURS DE TIERS OU TOUTE DEMANDE RECONVENTIONNELLE.**

### 10 - Général

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat est déclarée nulle ou sans effet de quelque manière que ce soit et pour quelque motif que ce soit, cela n'affectera pas la validité des autres stipulations du Contrat et les parties se concerteront afin de remplacer la stipulation nulle ou sans effet par une autre stipulation ayant un effet économique le plus proche possible.

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir, en tout ou partie, de tout droit, pouvoir ou privilège qui lui est conféré aux termes des présentes ne pourra être considéré comme constituant une renonciation audit droit, pouvoir ou privilège, qui pourra être exercé à tout moment.

Les articles 1222 et 1223 du Code civil (et par voie de conséquence, la réduction de prix prévue par l'article 1217 du Code civil) ne seront pas applicables aux ventes de Produits soumises au Contrat et ne pourront en conséquence être invoqués par aucune des parties.

# JST

**MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT**

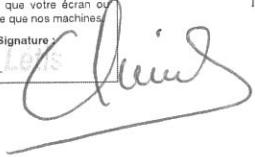
Merci de bien vouloir vérifier le Bon à Tirer (espace, orthographe, taille, position...). Une fois ce BAT approuvé, nous déclinons toutes responsabilités sur les erreurs et/ou omissions.

La couleur d'impression peut différer de celle de ce fichier lorsqu'il est observé depuis un écran ou s'il a été imprimé par une imprimante conventionnelle. La différence vient du fait que votre écran ou imprimante ne possède pas le même calibrage que nos machines.

J'approuve ce Bon à Tirer

Signature

Le 16/06/2017



**JST FRANCE S.A.S.**

Rue de la Violette - BP 23

51301 VITRY-LE-FRANÇOIS CEDEX

Tél. 03 26 72 45 27 - Fax 03 26 72 45 26

FR 39 342 967 080 00025